

Châteauroux, le 27 juin 2022

Chères Castelroussines, Chers Castelroussins,

Depuis un mois, le département de l'Indre a été touché par trois épisodes d'orage et de grêle, le dimanche 22 mai, le samedi 4 juin et les dimanche 19 et lundi 20 juin. Ces événements climatiques inédits ont provoqué des dégâts importants chez des particuliers et des entreprises, ainsi que dans des exploitations agricoles.

Nous tenons à saluer la mobilisation dans la durée du Service départemental d'incendie et de secours, de la Police nationale, du Centre communal d'action sociale et de la Protection civile de l'Indre, de la communauté professionnelle territoriale de santé, ainsi que des services de la Préfecture qui continuent de venir en aide aux sinistrés, afin d'assurer leur mise en sécurité et les soutenir dans leurs démarches.

Afin de répondre à vos questions, les cellules de crise de Châteauroux Métropole et de la Préfecture restent ouvertes au 02 54 08 34 05 (pour Châteauroux) et au 02 54 29 50 72 (Préfecture). Des questions par courriel peuvent également être adressées à intemperies@chateauroux-metropole.fr et pref-intemperies-mai2022@indre.gouv.fr

Pour faire face à cette situation de crise prolongée, la priorité de la Ville et la Préfecture est d'accélérer la prise en charge assurantielle et l'engagement des travaux de réparation.

Vous pouvez saisir le sous-préfet nommé par le ministre de l'Intérieur pour assurer le suivi des intempéries : il est à votre disposition si vous rencontrez des difficultés avec votre assurance, via une fiche de signalement disponible sur le site www.chateauroux-metropole.fr ou en contactant l'une des deux cellules de crise.

Concernant les travaux de réparation, la Ville et la Préfecture ont mobilisé les organisations professionnelles pour réagir dans les meilleurs délais. Vous avez la possibilité de bénéficier des aides de droit commun de l'ANAH sous certaines conditions. Prenez contact avec l'ADIL (02 54 27 37 37).

D'autre part, à partir du 1^{er} juillet, il vous sera possible de déposer à la déchetterie de Déols vos débris amiantés, uniquement sur rendez-vous. Appelez le service Propreté-déchets de Châteauroux Métropole au 0800 02 54 17. En revanche, s'agissant des tôles et déchets amiantés de grande taille, seule une entreprise spécialisée peut procéder à leur enlèvement. Une liste de ces entreprises vous est remise sur simple demande aux cellules de crise.

Soyez assurés, Chères Castelroussines, Chers Castelroussins, de l'engagement de toute l'équipe municipale, des services de la Ville de Châteauroux et de l'Etat pour vous accompagner !

Le Préfet,



Stéphane BREDIN

Le Président



Gil AVEROUS